

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
GRAND NARBONNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SEANCE PUBLIQUE DU 16 FÉVRIER 2023**

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6
1. Modification conseiller communautaire NARBONNE	6
2. Modification conseiller communautaire VILLEDAGNE	6
3. Modification conseiller communautaire MARCORIGNAN	6
4. Modification conseiller communautaire SAINT MARCEL SUR AUDE	7
5. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 1 ^{er} décembre 2022	7
6. Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire en date du 14 novembre 2022 et 30 janvier 2023	7
7. Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations	8
8. Remplacement de Guillaume HERAS dans différents organismes (<i>SEM ALENIS, CDAC, COS du Grand Narbonne</i>)	8
9. Remplacement de Lydie LOIS au Conseil d'exploitation de la Régie communautaire des Pompes Funèbres	8
10. Modification des représentants au Syndicat Bassin Versant Orbieu Jourres	9
11. Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de Marchés Publics	9
DEVELOPPEMENT DURABLE	10
12. Rapport annuel 2021 sur la situation du Grand Narbonne en matière de Développement Durable	10
RESSOURCES HUMAINES	11
13. Présentation des indemnités perçues par les membres du Conseil Communautaire	11
14. Rapport annuel Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes	12
15. Désignation de nouveaux représentants au Comité Social Territorial et à la Formation spécialisée	14
16. Modification du tableau des Effectifs	14
FINANCES	15
17. Débat sur les orientations budgétaires - Exercice 2023	15
18. Modification de la participation versée à Espace de Liberté pour l'année 2022	19

GENS DU VOYAGE	20
19. Modification de la convention d'affermage relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et l'aire de grand passage	20
20. Tarifs liés à la gestion des aires	25
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	26
21. Participation aux travaux d'aménagement du Quai Rive Sud à Port-la-Nouvelle – Phase 2	26
POLITIQUE FONCIÈRE	27
22. Avenant n° 2 à la Convention Opérationnelle « La Forge » entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF Occitanie), le Grand Narbonne et la commune de Moussan	27
AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE	27
23. Attribution 2023 des fonds de concours aux communes	27
24. Lancement de l'opération d'aménagement de type ZAC sur la commune de Saint Marcel sur Aude – Définition des objectifs de l'aménagement et des modalités de la concertation publique	28
25. Cession partielle de la parcelle cadastrée IK 980 à Narbonne – Précisions à la délibération n°C2022_139	28
26. Désaffectation partielle de la voirie située au 1 rue de la Sablière à Narbonne	29
27. Rapport annuel de l'élu mandataire – SEM ALENIS	29
<u>MOBILITÉ – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS</u>	<u>32</u>
POMPES FUNÈBRES	32
28. Tarifs des fournitures et prestations fournies par la Régie Communautaire des Pompes Funèbres pour l'année 2023	32
FOURRIERES – REFUGES ANIMALIERS	33
29. Tarifs fourrière animale de Port-la-Nouvelle	33
CYCLE DE L'EAU	34
30. Bordereau de prix des branchements eau potable pour les communes en régie	34
<u>POLITIQUE CULTURELLE</u>	<u>34</u>
31. Création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Scène Nationale du Grand Narbonne – Approbation des statuts, désignation des représentants et nomination de la personnalité qualifiée	34
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE	36

32. Mise à jour des tarifs de participation aux frais de scolarité pour l'année 2023-2024
36

AGRICULTURE-FONDS EUROPÉENS **36**

33. Désignation des représentants du Grand Narbonne au Comité de sélection du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture « Étangs Mer Aude » (GALPA EMA) dans le cadre du « Développement Local par les acteurs locaux du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture (DLAL FEAMPA) 2021-2027 pour le Développement Durable des Zones Tributaires de la Pêche et de l'Aquaculture en Occitanie 36
34. Désignation des représentants du Grand Narbonne au comité de programmation du nouveau Groupe d'Action Locale GAL Via Domitia porté par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise 37

PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT **38**

- POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT (PSH) 38
35. Programme d'intervention pour l'amélioration du parc privé – Action Façade 2022 – 2025 – modification du règlement des modalités d'attribution 38
36. Convention de partenariat avec la Fondation Abbé Pierre – lutte contre l'habitat indigne 39

INNOVATION ET COHÉSION SOCIALE **39**

- POLITIQUE DE LA VILLE 39
37. Acquisition de la parcelle cadastrée AK 389 sur la commune de Narbonne – projet recyclerie 39

Présidence de Monsieur Henri MARTIN 2^e Vice-Président

Le jeudi 16 février 2023 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis en la salle du Palais du Travail à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Henri MARTIN, 2^e Vice-Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Conseillers titulaires présents : ABED Yamina, ALAUX Sylvie, ALDEBERT Didier (jusqu'au point 29), ALVAREZ Jean-Michel (à partir du point 14), AMBROSINO Jean-Marc, BANOS Éric, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, BORSNAK Philippe, BOSOM Martine, BOUISSET Cyrielle, BOUSQUET Didier, BOUTIE Catherine, BREHON Bruno, CESAR Jean-Paul, CHALULEAU Jean-Paul, CHARPENTIER Christine, CLERGUE Guy, COMBES Georges, COUSIN Sylvie, DARAUD Jean-François, DAUZATS Christine, DEBLED Serge, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, FAGES Gilles, GERMA Alain, GOUIRY Catherine, GUENFICI Alexandre, JANSANA Jean-Marc (à partir du point 14), LACOMBE Gérard (représentant NAVARRO Anaïs jusqu'au point 8), LAPALU Christian, LETEISSIER Gérard (représentant DUPONT Myrienne), LUCIEN Gérard, MAILLARD Sylvain, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, NAVARRO Anaïs (à partir du point 9), PAIRO Jacques, PARRA Éric, PECH Olivier, PENET Yves, PY Michel, RENAULT Régine, RIO Jean-Louis (jusqu'au point 22), ROCHER Édouard (à partir du point 12), RUDENT Yann, SAINTE-CLUQUE Nicolas, SEGUI Jeanne-Maryse, TEXIER Bruno, THIVENT Viviane, TIXIER Sandrine, TUBAU Marcel, VIALADE Alain, VICO Alain et VITASSE Florence.

Conseillers représentés : ALDEBERT Didier (procuration à AMBROSINO Jean-Marc à partir du point 30), ALVAREZ Jean-Michel (procuration à CLERGUE Guy jusqu'au point 13), BESSE Jean-Baptiste (procuration à ROCHER Edouard à partir du point 12), CALMON Julien (procuration à PARRA Éric), CHING Monique (procuration à PY Michel), FAURAN Jean-Paul (procuration à DEVIC Bernard), HERNANDEZ Joël (procuration à LETEISSIER Gérard), HUYNH-VAN Nathalie (procuration à BELLOTTI-LASCOMBES Emma), JAMMES Michel (procuration à FAGES Gilles), JULES Jean-Claude (procuration à BELART Xavier), KAISER Stéphanie (procuration à MALQUIER Bertrand), LENOIR Alexia (procuration à BREHON Bruno), MONTAGNIER André-Luc (procuration à CHARPENTIER Christine), MOULY Didier (procuration à MARTIN Henri), PINET Marie-Christine (procuration à ALVAREZ Jean-Michel à partir du point 14), RAPINAT Évelyne

(procuration à GUENFICI Alexandre), RIO Jean-Louis (procuration à MONIE Jean-Marie à partir du point 23).

Conseillers absents/excusés : BASTIE Yves, BESSE Jean-Baptiste (jusqu'au point 11), CASTAN Luc, JANSANA Jean-Marc (jusqu'au point 13), PAVAN Gaëlle, PINET Marie-Christine (jusqu'au point 13), ROCHER Édouard (jusqu'au point 11) et VERGNES Magali.

(Fabienne MARTINAGE est désignée secrétaire de séance.)

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h06.)

Christian LAPALU : Mesdames et Messieurs, le Conseil Communautaire va commencer. En introduction, je vous prie de bien vouloir excuser notre Président, Didier MOULY, qui est empêché d'être parmi nous ce soir. M. le Président a demandé à Henri MARTIN de présider cette Assemblée en tant que 2^e Vice-Président. Depuis la démission du 1^{er} Vice-Président, c'est à moi qu'il revenait d'ouvrir la séance. Je laisse désormais la parole à mon ami Henri MARTIN et lui demande de bien vouloir présider ce Conseil Communautaire. Je vous remercie.

Henri MARTIN : Merci, Christian. Chers collègues, Mesdames et Messieurs qui assistent physiquement à la séance et ceux qui nous suivent sur la chaîne You Tube et sur Facebook, bonsoir. Bonsoir, cher Didier, je suis les débats de là où tu te trouves. Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. J'ai reçu la proposition de candidature de Fabienne MARTINAGE. S'il n'y a pas d'autres propositions, je vous propose de l'élire.

Je vous signale en préambule que les points suivants seront retirés de l'ordre du jour : la question 8 qui visait à modifier le nombre des autres membres du Bureau ; la question 9 qui visait à élire un cinquième membre supplémentaire au Bureau et la 10 qui visait l'élection d'un nouveau Vice-Président. Elles sont reportées au prochain Conseil Communautaire. Le point suivant est également modifié : remplacement de Guillaume HERAS dans différents organismes. Les désignations pour CSS BIOTERRA et CSS LAMBERT seront réalisées lors d'une prochaine séance.

Je vais procéder à l'appel. Le quorum est bien atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Henri MARTIN

1. Modification conseiller communautaire NARBONNE

Henri MARTIN : Le premier point nous appelle à modifier le tableau des Conseillers communautaires. Suite au décès de M. COURREGES, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil Communautaire. Il sera remplacé par M. PAIRO. Mme PALMADE-GIMENEZ a fait part de sa démission en tant que Conseillère municipale et, par conséquent, de son poste de Conseillère communautaire. Toutefois, au regard des conditions cumulées du Code électoral et des démissions précédentes au sein de la liste dont était issue Mme PALMADE-GIMENEZ, il n'est pas possible de procéder à son remplacement dans le respect notamment des règles imposant ce remplacement par un élu du même sexe. Ce qui fait que le Conseil Communautaire sera composé de 76 conseillers au lieu de 77 lorsque nous aurons terminé de procéder aux remplacements.

2. Modification conseiller communautaire VILLEDAGNE

Henri MARTIN : Après deux tours, organisés les 15 et 22 janvier 2023, le Conseil municipal a été complété. L'élection du Maire et des Adjointes a eu lieu le 31 janvier 2023. Suite à celle-ci, M. Sylvain MAILLARD a été élu Maire et M. Olivier FOURNIÉ a été élu 1^{er} adjoint. M. Sylvain MAILLARD est donc conseiller titulaire et Olivier FOURNIÉ est conseiller suppléant. Les deux sont mis en place ce soir. M. MAILLARD est présent, nous lui souhaitons la bienvenue. Voulez-vous vous lever ? Le suppléant assiste également à la séance dans le public. Soyez les bienvenus.

3. Modification conseiller communautaire MARCORIGNAN

Henri MARTIN : Suite au décès de M. Francis TAURAND et conformément aux dispositions du Code électoral, il convient de procéder à son remplacement. Ainsi, le siège vacant au sein de l'instance délibérante est pourvu par Mme Françoise PICHÉRY en tant que conseillère titulaire et M. Éric BANOS devient conseiller suppléant. C'est le suppléant qui la remplace aujourd'hui. Veuillez vous lever. Soyez le bienvenu également.



4. **Modification conseiller communautaire SAINT MARCEL SUR AUDE**

Henri MARTIN : Suite à la démission de Guillaume HERAS de son mandat de 1^{er} Vice-Président et de conseiller communautaire et conformément aux dispositions du Code électoral, il convient de procéder à son remplacement. Ainsi, le siège vacant au sein de l'instance délibérante est pourvu par Mme Martine BOSOM en tant que conseillère titulaire. M. Germain HLAVATY devient conseiller suppléant. Nous avons ce soir Mme Martine BOSOM. Bonsoir, Madame, et bienvenue.

Voilà pour les actualisations des sièges au niveau du Conseil Communautaire là où les scrutins ont eu lieu et en attendant que d'autres scrutins aient lieu.

5. **Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 1^{er} décembre 2022**

Henri MARTIN : Y a-t-il des observations, des amendements ou des modifications que vous souhaitez y apporter ? Pas d'observations, nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

6. **Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire en date du 14 novembre 2022 et 30 janvier 2023**

Henri MARTIN : La liste vous a été remise. Y a-t-il des questions ?

Yann RUDENT : Bonjour à tous. C'est pour le point B 2023-8 et B 2023-9 concernant la politique sociale. Il est indiqué des annulations de subventions versées à ALOGEA et à Domitia Habitat. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, s'il vous plaît ?

Henri MARTIN : On me prie de vous répondre qu'il s'agit d'opérations annulées.

Yann RUDENT : Merci.

Henri MARTIN : Y a-t-il d'autres questions ? Nous ne votons pas puisque ce sont des décisions qui sont portées à votre connaissance.

Le Conseil prend acte

7. **Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations**

Henri MARTIN : Elles vous ont été remises également. Y a-t-il des questions ? Pas de vote.

Le Conseil prend acte

8. **Remplacement de Guillaume HERAS dans différents organismes (SEM ALENIS, CDAC, COS du Grand Narbonne)**

Henri MARTIN : Nous ne tenons pas compte du CSS BIOTERRA et du CSS LAMBERT comme je vous l'ai indiqué en préambule. Concernant la SEM ALENIS, Nous avons la candidature de M. Alain FABRE. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures, nous sommes donc dispensés de voter.

(Alain FABRE est désigné.)

Concernant la CDAC, nous avons la candidature d'Éric PARRA. Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidats, nous pouvons considérer que le vote est rendu inutile.

(Éric PARRA est désigné.)

Au niveau du COS du Grand Narbonne, nous avons la candidature de Christian LAPALU. Y a-t-il d'autres candidatures ? Inutile également de voter.

(Christian LAPALU est désigné.)

(Arrivée de Gérard LACOMBE et départ d'Anaïs NAVARRO.)

9. **Remplacement de Lydie LOIS au Conseil d'exploitation de la Régie communautaire des Pompes Funèbres**

Henri MARTIN : Nous proposons qu'elle soit remplacée par M. Sylvain MAILLARD. Y a-t-il d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, il est désigné d'office.

(Sylvain MAILLARD est désigné.)

10. Modification des représentants au Syndicat Bassin Versant Orbieu Jourres

Henri MARTIN : Nous vous proposons la candidature de Sylvain MAILLARD, représentant, avec pour suppléant Ramon SOLA. Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous pouvons considérer M. MAILLARD et son suppléant désignés d'office.

(Sylvain MAILLARD et Ramon SOLA sont désignés.)

Rapporteur : Henri MARTIN

11. Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de Marchés Publics

Henri MARTIN : Elles sont en votre possession. Y a-t-il des interventions ?

Jean-François DARAUD : Monsieur le Président, chers collègues, généralement, on passe sur cette délibération technique comme sur une simple formalité d'enregistrement des décisions dont vous avez, par délégation, l'entière responsabilité. Néanmoins, vous conviendrez que voter pour ce qui ne semble qu'une simple formalité engage le nom de chacun d'entre nous et sa responsabilité. Vous n'ignorez pas que parfois des élus et des collectivités locales ont été gravement inquiétés à l'issue de contrôles et certaines fois condamnés. Pour cette raison – et ne voulant pas valider une délibération sans en avoir vérifié tous les éléments où une erreur aurait pu se glisser engageant notre responsabilité à l'avenir – je voudrais avoir communication du dossier complet d'attribution du marché public le plus important en termes financiers que ce soit en matière de publicité, de procédure d'appel d'offres, le critère retenu et le critère de choix sans avoir, bien évidemment, une quelconque suspicion, mais sachant qu'une erreur peut très facilement se glisser dans toute procédure administrative.

Depuis mon élection en tant que conseiller communautaire, j'ai constaté et constate cette année encore que le marché de travaux le plus élevé, sans prix fixe, mais établi à 500 000 € est attribué à Sud Ouest Clôtures appartenant à notre collègue Jean-Marie MONIE qui est votre Vice-Présidente. Je ne voudrais pas que notre collègue et vous-mêmes soyez inquiétés par une erreur ou une négligence. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération et vous demande de me communiquer l'ensemble de ce dossier de marché public qui d'ailleurs fait partie des documents administratifs communicables à quiconque en fait la demande. Je vous remercie par avance pour cette simple formalité de communication légale qui vous incombe. Merci.

Henri MARTIN : Très bien, comme nous l'avons déjà fait l'an dernier, nous vous communiquerons les éléments que vous avez sollicités sous quinzaine.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Jean-Marie MONIE

12. **Rapport annuel 2021 sur la situation du Grand Narbonne en matière de Développement Durable**

Jean-Marie MONIE : Monsieur le Président, chers collègues, voici donc, depuis 2020, le troisième rapport de Développement Durable que nous présentons au Conseil. Je dis « nous », car le développement durable n'est pas l'affaire d'un seul élu, d'un seul Vice-Président, mais bien de tous et vous avez pu constater à la lecture du rapport que le Grand Narbonne agissait dans l'ensemble de ses compétences. Je ne reviendrai pas sur les différents documents et programmes stratégiques qui fondent notre action, ils figurent en début du rapport et nous les connaissons tous. Ce que je souhaite plutôt mettre en avant, ce sont les réalisations qui ont abouti en 2022 et qui sont la traduction concrète des orientations stratégiques décidées par le Conseil Communautaire.

Vous avez pu lire par exemple dans le rapport que la Maison de l'Habitat continuait de se structurer avec succès. Le gain de visibilité et la simplification pour l'utilisateur permise par ce guichet unique a permis d'améliorer ses performances au service de l'utilisateur et notamment des performances énergétiques des habitations. Sur le plan des énergies renouvelables, nous avons inauguré en 2022 l'installation de centrales photovoltaïques pour alimenter en énergie deux de nos stations d'épuration, celles d'Armissan-Vinassan et de Marcorignan-Névian. Nous avons également lancé le Plan de mobilité active, document stratégique qui doit permettre de planifier le maillage du territoire par des pistes cyclables et autres voies douces sur les prochaines années.

(Arrivée d'Édouard ROCHER.)

Jean-Marie MONIE : Les déplacements dits « actifs » ont, de manière générale, été encouragés avec l'expérimentation de vélos cargo qui ont un succès certain dans nos communes tout comme la mise en place de vélos en libre-service à Narbonne. Concernant les transports, nous préparons d'ores et déjà le renouvellement de la DSP en 2024 c'est pourquoi, en 2022, des bus électriques ont été testés sur le réseau afin d'alimenter notre réflexion sur les conditions qui définiront notre nouvelle DSP. En matière d'agriculture et de gestion de l'eau, 2022 aura vu l'inauguration d'IrriAlt'eau, un projet phare très innovant. En parallèle, des études ont été menées pour reproduire l'opération dans d'autres communes du territoire, à Leucate notamment. La valorisation des déchets a également progressé avec l'ouverture de nouvelles filières comme les équipements sportifs et l'installation de nombreux composteurs. Les actions de sensibilisation ont été poursuivies avec une belle réussite en ce qui concerne notamment la démarche RSO (Responsabilité Sociétale à l'Organisation) du Sporting Club Leucate, ce qui demande qu'à être dupliqué sur d'autres clubs. Enfin l'action du Grand Narbonne en termes de

développement culturel a permis le déploiement dans de nombreuses communes du dispositif Microfolie, véritable musée en kit qui a ravi les scolaires et l'ensemble des usagers.

Voilà donc quelles furent en 2022 les actions concrètes du Grand Narbonne en faveur du Développement Durable. Une année riche en réalisations et peut-être encore plus riche en projets, tous au service d'une écologie pragmatique et ambitieuse. Voilà, Monsieur le Président. S'il n'y a pas de questions, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre connaissance du rapport 2022 sur la situation du Grand Narbonne en matière de Développement Durable, d'attester de la présentation effective du rapport annuel 2022 et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.

Henri MARTIN : Pas de questions ? Pas d'éclaircissements nécessaires ? Nous passons au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Henri MARTIN

13. Présentation des indemnités perçues par les membres du Conseil Communautaire

Henri MARTIN : Il vous a été communiqué. Y a-t-il des interventions ?

Jean-François DARAUD : Monsieur le Président, je prends acte de cette délibération fixant les indemnités des élus communautaires, mais je suggère – si ce n'est pas déjà fait – que les élus qui ont apporté, comme je l'avais évoqué devant vous précédemment, leur soutien à l'Ukraine par des actions de promotion, financées par de l'argent public, ou des actions légitimes et nécessaires à vocation humanitaire, mais avec du personnel payé par la collectivité, qu'ils s'engagent personnellement par le don financier d'au moins un mois d'indemnité. Je suis sûr que ma suggestion va trouver un large écho auprès des élus et de vous-même, Monsieur le Président, et que vous saurez montrer l'exemple. Je vous remercie.

Henri MARTIN : Y a-t-il d'autres interventions ?

Le Conseil prend acte

Henri MARTIN : J'aimerais que Mme ALAUX nous présente le rapport annuel Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes compte tenu de sa grande expérience en matière de ressources humaines au Grand Narbonne et de toutes les instances satellites et périphériques.

Rapporteur : Sylvie ALAUX

14. Rapport annuel Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes

Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Président. Conformément à la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le Grand Narbonne doit présenter à l'Assemblée délibérante un rapport annuel faisant état de la situation de la collectivité dans ce domaine tant en interne qu'en matière de politiques menées sur le territoire. Ce rapport intègre le bilan du plan d'action pluriannuel Égalité Professionnelle entre les hommes et les femmes décliné en 2021 dans le cadre des travaux du Comité Technique. Au-delà de l'évaluation des éventuels écarts de rémunération, le plan est structuré autour de 4 axes : lutter contre les stéréotypes ; promouvoir la mixité ; favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle familiale ; veiller aux conditions de travail et environnement professionnel. Le présent rapport est alimenté des résultats du Rapport social unique de 2021, des données sociales comparées 2022 et du bilan du plan d'action pluriannuel.

Je vais vous donner quelques chiffres clés. La répartition des effectifs de la collectivité en 2021 est de 62 % pour les hommes et de 38 % pour les femmes. La projection 2022 fait apparaître une progression de la féminisation des effectifs qui s'élève à 39,5 %. Nous notons également une augmentation de la part des femmes sur les 3 dernières années de plus de 2,5 %. Concernant la répartition par catégorie hiérarchique, le taux de féminisation pour la catégorie A est de 64 %, la catégorie B 44 % et la catégorie C 29 %. Les femmes sont majoritaires dans la catégorie A. La forte représentation des hommes en catégorie C est en lien direct avec la spécificité des métiers du Grand Narbonne. Il faut noter que les femmes sont largement présentes dans les emplois de direction puisqu'elles représentent 50 % des emplois. Il faut le comparer au niveau national qui n'est que de 34 %. Globalement l'analyse des indicateurs RH met en évidence une stabilité et un équilibre entre les femmes et les hommes en matière d'accès à l'emploi, de situation statutaire d'accès à la formation et à l'avancement.

En matière de rémunération, l'analyse des données met en avant une réduction des écarts. Ce point s'explique par l'application d'une logique-métier devant l'attribution du régime indemnitaire et par une harmonisation progressive des situations notamment à la faveur des recrutements. Un point essentiel de ce rapport se situe également dans le bilan réalisé des actions du Grand Narbonne au regard du plan annuel décliné en 2021. L'année 2022 est significative en matière de lutte contre les stéréotypes, avec la

déclinaison de la formation égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations. 14 sessions de formation ont été réalisées pour 186 agents, dont 92 femmes et 94 hommes. Ce dispositif a la particularité d'être obligatoire pour l'ensemble du personnel au même titre que la formation sur la laïcité.

En matière de promotion de la mixité, le Grand Narbonne poursuit son action en matière de recrutement et d'accès à l'emploi. À ce titre, c'est l'ensemble des dispositifs de recrutement qui sont analysés et déclinés au travers du prisme de l'égalité. Sur 3 apprentis, le Grand Narbonne a recruté une femme et 2 hommes ; sur 98 chantiers jeunes, 48 femmes et 50 hommes ; sur 127 saisonniers, 31 femmes et 96 hommes. Au regard des compétences du Grand Narbonne et des nécessités de service en lien avec la saisonnalité, les postes proposés sont essentiellement techniques. Toutefois, la politique RH menée au sein de la collectivité met l'accent sur l'embauche des femmes, et ce même sur les postes de l'environnement avec la totalité des postes d'ambassadeur du tri pourvue par des femmes. Après une année 2021 marquée par la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et la désignation d'un référent interne, la déclinaison de l'axe de lutte contre les violences sexuelles et sexistes se poursuit avec la formation sur la thématique de lutte contre la violence professionnelle et le harcèlement à destination de l'ensemble des agents.

(Arrivée de Jean-Marc JANSANA.)

Sylvie ALAUX : Sur 2023, 20 nouvelles sessions seront organisées. Enfin la question de l'équilibre des temps de vie professionnelle et personnelle afin de permettre une parentalité équilibrée a été largement déclinée avec la révision du Règlement Intérieur sur le temps de travail, le télétravail, accès au temps partiel et les horaires variables. En parallèle, l'action sur le territoire se poursuit avec le plan de lutte contre les discriminations, le soutien du Grand Narbonne au CIDFF (Centre d'Information des Droits des femmes et des Familles) et les actions menées en partenariat avec la fondation Agir contre l'exclusion.

Globalement, l'année 2022 marque un tournant dans la structuration des actions par la déclinaison de nouveaux dispositifs permettant notamment une meilleure conciliation vie personnelle et vie professionnelle ou encore une sensibilisation accrue de tous par le lancement des formations égalité femmes-hommes, lutte contre la discrimination, violences sexuelles et sexistes à destination des cadres comme des non-cadres du Grand Narbonne.

Henri MARTIN : Merci. Y a-t-il des prises de paroles qui puissent enrichir ce communiqué de Mme ALAUX ou des questions particulières ? Je vous remercie et je vous demande de voter sur la présentation effective du débat.

(Arrivée de Jean-Michel ALVAREZ.)

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Rapporteur : Henri MARTIN

15. Désignation de nouveaux représentants au Comité Social Territorial et à la Formation spécialisée

Henri MARTIN : Je vous propose de désigner en tant que titulaire : Sylvie ALAUX qui deviendrait présidente, si vous êtes d'accord, Joël HERNANDEZ, Catherine GOIRY, Fabienne MARTINAGE et Alain VIALADE qui était suppléant et qui devient titulaire. En tant que suppléants, nous vous proposons : Didier ALDEBERT, Didier BOUSQUET, Nathalie HUYN-VAN, Sandrine TIXIER et Gérard LUCIEN qui fait son entrée dans la brigade des suppléants. Y a-t-il d'autres candidatures avant de passer au vote ou cette formulation vous convient ? S'il n'y en a pas, il n'y a pas lieu de voter, les nouveaux représentants au Comité Social Territorial et à la Formation spécialisée sont élus tels que je vous les ai présentés.

Madame ALAUX, pouvez-vous nous parler de la modification du tableau des effectifs ?

Rapporteur : Sylvie ALAUX

16. Modification du tableau des Effectifs

Sylvie ALAUX : Le tableau des effectifs doit faire l'objet d'une mise à jour en raison de la création de 3 postes nécessaires aux besoins immédiats des services. Il s'agit de 2 postes en catégorie A ou B dans la filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs techniciens territoriaux. Il s'agit d'un poste de chargé de projet « système d'information » rattaché à la DSI ainsi qu'un poste d'économiste de flux rattaché à la direction patrimoine. Un poste en catégorie C ou B dans la filière administrative, cadre d'emploi de rédacteur ou adjoints administratifs territoriaux. Il s'agit d'un poste de gestionnaire des autorisations des droits des sols. Ces 3 postes sont à temps complet.

Henri MARTIN : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Henri MARTIN : Le point suivant nous appelle à débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023. Avant de laisser la parole à Viviane DURAND, je dois préciser que le Président, Didier MOULY, conformément à son habitude depuis le début du mandat, est

venu devant l'instance qu'est la Conférence des Maires pour évoquer l'architecture de ces orientations budgétaires que nous allons proposer. 30 communes sur les 37 étaient représentées et le rapport a fait l'objet d'un assentiment très positif de la part des membres de l'Exécutif.

FINANCES

Rapporteur : Viviane DURAND

17. Débat sur les orientations budgétaires - Exercice 2023

Projection d'un PowerPoint

Viviane DURAND : Merci. Le rapport des orientations budgétaires qui vont permettre la construction du Budget du Grand Narbonne pour l'année 2023 prend en compte le contexte économique et financier au niveau mondial, européen et national ainsi que les principales mesures contenues dans le projet de loi de programmation des finances 2023 et la loi de finances. De plus, les orientations respectent toujours nos principaux engagements budgétaires à savoir la stabilité des taux de fiscalité, le maintien des indicateurs financiers garants d'une bonne santé financière et le soutien aux communes membres et à l'économie locale. Au niveau conjoncturel, même si l'économie mondiale a bien résisté au premier semestre 2022, elle reste tributaire d'une crise énergétique élevée, d'une reprise de l'économie chinoise plus faible qu'attendu et de conditions financières nettement dégradées, ce qui établit la croissance économique et budgétaire prévisionnelle, à tous les niveaux, à 1 % au lieu des 2,7 % de 2022.

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, pas encore définitif, prévoit un contingentement des concours financiers versés aux collectivités, un objectif annuel de contrôle des dépenses réelles de fonctionnement avec un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement spécifiques à chaque catégorie de collectivité et le retour possible des contrats de Cahors fortement amendés et assouplis. Avec les incertitudes concernant le conflit en Ukraine et la crise sanitaire qui reste sous-jacente, compensée par une baisse des taux d'épargne des ménages et le redressement des exportations françaises, les principales mesures de la loi de finances 2023 prévoient une croissance de 1 %, une inflation estimée à +4,3 %, une légère remontée des taux longs à +2,6 % et des taux courts à nouveau positifs, mais un dynamisme moindre pour l'emploi. La revalorisation des valeurs locatives est fixée à +7,1 %. La moitié restante de CVAE est effacée sur 2 ans. Pour rappel, elle se substitue à la taxe professionnelle depuis 2010 et a déjà été réduite de moitié en 2021 par suppression de la part régionale. L'évolution de la TVA est estimée à +5,1 %, dont 20 % de la recette qui revient aux collectivités en 2022 et 25 % en 2023. Pour la première fois depuis 2011, la DGF est

abondée de 320 M€ supplémentaires et seul l'effet de la hausse de la population restera financé en interne. En conséquence, moins de 5 % des communes devraient voir leur DGF baisser et l'écrêtement de la dotation des EPCI devrait être inférieur à -1 % en lieu et place des -2 %, -2,5 % habituels. À cette mesure, s'ajoute la création d'un fonds vert de 2 000 000 000 € destiné à financer les projets de performance environnementale, d'adaptation des territoires au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Les relations financières entre le Grand Narbonne et ses communes membres respectent le pacte financier et fiscal qui a été adopté à l'unanimité le 9 décembre 2021. Ce sont 24 M€ reversés aux communes. 18,2 M€ d'attributions de compensation qui intègrent la contribution incendie. Pour rappel, suite au transfert de la compétence, le Grand Narbonne assume les impacts financiers au niveau de la DGF, mais aussi l'augmentation des cotisations, +4 % cette année. 3,45 M€ de FPIC sont versés aux communes, soit les deux tiers de son montant, sous réserve de son enveloppe, bien sûr. Le partage des produits fiscaux liés aux énergies renouvelables, à la taxe d'aménagement et à la taxe foncière sur les nouvelles zones d'activités, prévoit un reversement de 770 000 €. Suite à l'autorisation de programme de 10 M€ de fonds de concours, acté pour la période 2022-2023, un crédit de paiement de 2 M€ est dégagé pour 2023. Ainsi, le projet du Budget Primitif global (Budget Principal et 10 Budgets Annexes) pourrait être de l'ordre de 193 M€, en dépenses. Le Budget Principal en représente 52 %, 39 % en fonctionnement et 13 % en investissement ; le Cycle de l'eau, 18 %, 6 % en fonctionnement et 12 % en investissement ; l'Environnement 16 %, 15 % en fonctionnement et 1 % en investissement ; le Budget Transport 8 % ; les Zones d'Activités 2 % ; Espace Liberté 3 % et les Pompes Funèbres 1 %. Le Budget Primitif principal, hors mouvements d'ordre, de reprises de résultat et d'affectation s'établit à 102 M€.

Pour maintenir l'autofinancement du Grand Narbonne, des efforts sont réalisés malgré le contexte financier plus qu'incertain et des réformes fiscales successives qui déstabilisent les projections. La maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien du niveau et d'optimisation des recettes restent la feuille de route établie. Les recettes réelles devraient s'élever à 84 M€, +6 % par rapport à 2022, et font suite à la dynamique de la TVA liée à l'inflation. La revalorisation des forfaits des bases locatives impactera la marge et les recettes. Le taux de la taxe foncière étant bas autant pour les ménages que pour les entreprises et les valeurs locatives des locaux professionnels ont été réformées en 2017. La DGF devrait baisser légèrement tandis que la TVA nationale devient de plus en plus importante.

Il faut noter que la suppression de la CVAE, certes compensée par une part de la TVA, renforce le poids d'une fiscalité déconnectée de l'activité des territoires dans les recettes réelles de fonctionnement. Le Grand Narbonne est dépendant de la TVA et a perdu son pouvoir sur le taux. Ainsi, les recettes de fonctionnement proviennent à 77,35 % de la fiscalité directe (FNGIR compris), les dotations de l'État représentent 19,43 %, les produits liés aux activités et remboursements 1,07 % et les subventions et participations

2,15 %. Les dépenses réelles de fonctionnement, hors charges exceptionnelles, devraient s'élever à 75 M€, soit 5 % d'augmentation par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par l'inflation, la revalorisation du point d'indice et la hausse de nos contributions pour le SDIS et les Budgets Annexes.

Les charges à caractère général devraient subir une hausse de 3 % alors que l'inflation dépasse les 5 %, et ce grâce aux efforts de rationalisation des services. Pour les frais de personnel, l'évolution devrait être limitée à 6,5 % par rapport aux inscriptions budgétaires 2022 en intégrant le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), les évolutions règlementaires, la revalorisation du point d'indice et du SMIC. Le chapitre « atténuation des produits » et les reversements de fiscalité restent le poste le plus important. Une hausse de plus de 8 % est à prévoir suite à l'augmentation du reversement de l'IFER, de la Taxe de séjour et des attributions de compensation. Le chapitre « charges de gestion courante » qui comprend les participations versées aux associations et aux organismes auxquels adhère le Grand Narbonne (Grand Narbonne Tourisme, Parc Naturel Régional, GEMAPI et Narbo Via), mais aussi le Budget Annexe Transport, Zones d'Activités et Espace de Liberté, devrait augmenter de 3 % pour assurer l'équilibre de ces derniers. Il faut souligner que les participations prennent de plus en plus d'importance dans la section de fonctionnement du Budget Principal puisque plus de 67 % sont destinées au reversement aux communes, aux participations versées au Budgets Annexes, aux organismes auxquels adhère le Grand Narbonne, au FNGIR et pour le soutien aux associations. Seulement 12,2 % sont destinés à l'administration générale, 2,5 % au développement culturel, 4,5 % à l'économie et insertion sociale, 2,6 % aux espaces communautaires et 1,18 % à la dette.

Pour financer ces investissements, le Grand Narbonne aura recours à son autofinancement à hauteur de 73,1 %, aux financements extérieurs 5,23 % de FCTVA et 5,9 % de subventions et à l'emprunt pour 15,6 %. Dans le cadre de l'optimisation des ressources, la recherche des subventions auprès des partenaires extérieurs se poursuit puisque déterminante pour la maîtrise de la dette. Les dépenses réelles d'investissement devraient atteindre 25 M€, remboursement de la dette compris. L'épargne nette prévisionnelle est évaluée à 7 M€ jusqu'en 2026. La capacité de désendettement de l'Agglomération, toujours du Budget Principal, pourrait être de 5 ans en 2023, sous réserve de la réalisation des prévisions d'investissement, du recours à l'emprunt et des résultats en termes d'épargne brute. Au niveau de la dette, l'endettement global s'élève à 119,3 M€ avec une prépondérance pour le Budget Assainissement, 41,4 M€. Le Budget Principal, 30,8 M€, le budget Eau 24,3 M€. Pour les Budgets des Zones d'Activités, 12 M€, 6,4 M€ pour le Pôle Santé et 1,1 M€ pour La Peyrelade, ainsi que 2,7 M€ pour l'Environnement. C'est une dette sécurisée dans sa globalité et diversifiée en termes de prêteurs.

Concernant les ressources humaines, les effectifs budgétaires de la collectivité évoluent de 1,21 % entre 2022 et 2023, soit 6 créations d'emplois. Ce sont au total 555 emplois

budgétaires, 503 pour la collectivité, 38 pour Espace de Liberté et 14 pour les Pompes Funèbres. La structuration des effectifs ne change pas par rapport aux années précédentes avec une grande majorité d'agents dans la catégorie C et en filière technique. Pour 2023, les orientations stratégiques prévoient une relative stabilité avec une augmentation de 5,22 %, soit un budget de 27,29 M€. Il est à noter une évolution particulière sur le Budget Principal qui tient compte de l'effet report des recrutements et des impacts en année pleine des mesures salariales telles les revalorisations successives du SMIC et l'augmentation du point d'indice qui, à elle seule, impacte les Budgets de 345 000 €, pour 6 mois de réalisation budgétaire.

Toutefois, l'évolution de la masse salariale exécutée sur l'ensemble des Budgets, y compris les deux régies, est stabilisée en moyenne à 3,71 % sur les 6 dernières années. Les atténuations de charges, estimées à 960 000 € en 2023, complétées par les économies réalisées dans les efforts de gestion – postes subventionnés dans le cadre de projets spécifiques, mutualisation de postes ou de prestations avec la Ville Centre ou les communes, reprise en gestion directe de prestations jusqu'alors confiées aux privés en sont quelques exemples – font que le Grand Narbonne présente, pour le Budget Principal, un ratio masse salariale dépenses réelles de fonctionnement de 17,46 % contre 30,1 % au niveau national pour les collectivités de même strate. À titre de comparaison, il était de 17,1 % en 2020. Enfin, une réflexion est menée sur l'organisation du temps de travail avec la mise en place du télétravail et d'horaires variables qui viendront s'ajouter au respect des 1 607 heures avec une durée hebdomadaire moyenne de 36,40 heures, déjà actée en 2016.

La totalité des projets correspond à 40 M€, dont 21,6 M€ portés en investissement par le Budget Principal, la plupart prévue dans le PPI 2023-2026, présenté au dernier Conseil Communautaire. Ils s'inscrivent dans les 5 objectifs des politiques publiques du Grand Narbonne. Pour une Agglomération plus solidaire avec ses habitants et ses communes, sont concernés, pour près de 8 M€, des travaux sur les bâtiments de la collectivité : l'extension du funérarium ; l'habitat avec l'amélioration de l'habitat privé ; la construction et la réhabilitation de logements sociaux et action « Cœur de ville » et les fonds de concours aux communes. S'y ajoutent la création d'une recyclerie et 218 000 € consacrés à la désimperméabilisation et végétalisation de sites communaux comme les cours d'école. Cette dernière action connaît un grand succès auprès des communes et l'enveloppe a été augmentée pour répondre à une demande de plus en plus importante.

Pour l'entretien et l'amélioration de notre patrimoine, près de 3 M€ sont consacrés aux travaux de l'accueil du siège ; la première tranche de la façade du Patio des Arts ; les travaux des bâtiments intercommunaux de Coursan ; l'informatique avec le renouvellement du matériel et des licences, entre autres ; la rénovation des bâtiments avec une attention particulière pour la rénovation thermique. Pour un territoire durable, 1 M€ pour le développement des pistes cyclables du territoire ; près de 200 000 € pour les études qui concernent les pôles d'échanges multimodaux de Port-la-Nouvelle,

Leucate et Narbonne, mais aussi pour un échangeur autoroutier sur Montredon ; nos participations à l'aménagement de l'entrée Est de Narbonne et au projet de la LGV Montpellier-Perpignan et portent à près de 2 M€ d'investissement sur cet objectif. Dans cet objectif de territoire durable, s'ajoutent les 20 M€ du Cycle de l'eau, même s'ils ne sont pas portés par le Budget Principal. Ce sont 2,2 M€ pour les Syndicats de rivières, 6,9 M€ pour l'eau potable, 9,6 M€ pour l'assainissement et 2,18 M€ pour les eaux pluviales. Sur ce dernier poste, un gros effort financier est fait puisqu'il a doublé par rapport à 2022. Les investissements de ce Budget Annexe, évoqués ici, répondent à une forte demande des communes, ce qui a impliqué une augmentation du tarif de l'eau sur toute l'Agglomération, votée au précédent Conseil Communautaire.

Quant à l'environnement, 1,2 M€ est destiné aux projets en matière de gestion des déchets visant à les détourner par tous les moyens de l'enfouissement. Pour l'attractivité économique et le développement touristique, 2 M€ sont prévus pour la création et la requalification des Zones d'Activités (30 zones sont concernées) ; 250 000 € pour l'aide à l'immobilier d'entreprise, 450 000 € pour les quais urbains de Port-la-Nouvelle, 646 000 € pour l'aménagement du Somail et nos participations à hauteur de 1,6 M€ pour le port de Port-la-Nouvelle et de 284 000 € pour l'aéroport de Carcassonne. Pour l'accès de tous à la culture et aux loisirs, les investissements sont aussi des autorisations de programme. Ainsi, en 2023, sont prévus 1,6 M€ sur les 2 M€ autorisés pour le réaménagement de la Médiathèque ; 550 000 € sur les 12 M€ votés pour la rénovation de l'accueil de l'Espace de Liberté et 262 000 € sur les 650 000 € pour la loge et l'éclairage du stade.

Henri MARTIN : Quelqu'un souhaite prendre la parole ? Je vous rappelle que c'est un débat. Tout vous semble parfait et équilibré ? Les Maires ont eu raison d'être aussi enthousiastes. Nous allons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Merci pour cette belle unanimité et merci à Mme DURAND pour cette présentation magistrale et pour avoir beaucoup travaillé avec les services sur l'élaboration de ce Budget.

18. **Modification de la participation versée à Espace de Liberté pour l'année 2022**

Viviane DURAND : Le retour à une fréquentation équivalente à l'avant COVID-19, ajoutée à la révision des tarifs de l'Espace de Liberté permettent, malgré les conséquences de l'inflation, de contenir la participation du Budget Principal à 1,1 M€ au lieu des 1,45 M€, fixés en 2022. Dans ce cadre, il est proposé de modifier le montant du versement 2022 et de le limiter à la somme effectivement déjà versée, soit 1,1 M€.

Henri MARTIN : Y a-t-il des interventions avant de passer au vote ?

Jean-François DARAUD : Merci, Monsieur le Président. Si je comprends bien, Monsieur le Président, l'année précédente 1 450 000 € ont été votés pour subventionner Espace de Liberté. 1 100 000 € a finalement été versé et utilisé. Cette année, vous nous proposez de verser une subvention annuelle à laquelle s'ajoutera ce qu'il n'a pas utilisé l'année précédente, soit 350 000 € en plus. Si c'est bien le cas, je voterai contre, car les subventions ne sont pas une rente annuelle que nous avons l'obligation de verser surtout si ceux qui la perçoivent n'en ont pas eu l'utilité. Les Narbonnais payent les services quand ils vont à l'Espace de Liberté, ils payent une seconde fois par leurs impôts. Ils ne vont pas payer trois fois si la somme n'est pas utilisée donc pas utile. Mais vous, Monsieur le Président, vous allez peut-être m'expliquer, ce qui me permettra, si je suis convaincu, de soutenir cette délibération. Merci.

Henri MARTIN : Je ne suis pas suffisamment expert pour vous donner une explication complète et au niveau d'exigence qui est la vôtre. Sachez que la lisibilité d'un solde créditeur fait qu'une ristourne est possible en sens contraire, par contre le plus grand pessimisme par rapport aux marchés fait que les frais de fonctionnement ont changé. Nous avons en partie échappé aux hausses d'électricité et de gaz parce qu'il y avait encore des contrats en cours, par contre l'an prochain le coefficient multiplicateur de ces additions va intervenir. Il paraît tout à fait logique de prévoir que la note puisse s'aggraver et je crois, Monsieur DARAUD, qu'il serait de bonne conscience et de bonne économie pour vous de le voter. Y a-t-il d'autres questions ? Nous passons au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 71 votes pour et 1 abstention

GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Alain VIALADE

19. Modification de la convention d'affermage relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et l'aire de grand passage

Alain VIALADE : Merci, Monsieur le Président. La DSP avec la société VAGO qui gère les aires d'accueil du Grand Narbonne expire le 28 février 2023. La délégation porte à la fois sur l'aire d'accueil et sur l'aire de grand passage. Le Grand Narbonne ayant récemment désigné un nouveau site pour l'aire de grand passage, il convient de prolonger l'exécution du contrat actuel de 12 mois tant nécessaire à l'obtention des autorisations, à la réalisation des travaux de la future aire et à l'étude du mode de gestion des deux aires. Cette prolongation permettra d'assurer la continuité du service public d'accueil des gens du voyage dans l'attente de la rédaction du nouveau contrat d'affermage prenant en compte les nouvelles installations.

Henri MARTIN : Y a-t-il des interventions ?

Viviane THIVENT : Bonsoir à tous. J'ai deux questions concernant cette délibération. La première concerne l'aire de grand passage. Il est écrit dans la délibération qu'elle n'est plus en conformité et j'ai bien compris qu'il y avait une continuité administrative. Pour autant, je pose la question de savoir si c'est vraiment nécessaire de maintenir ce contrat pendant ces 12 mois. Derrière cette question, j'aimerais savoir si cette aire de grand passage est au moins un petit peu utilisée ou pas du tout. Et l'autre remarque porte sur l'aire d'accueil. L'année dernière, je vous avais signalé un problème de sécurité sur l'aire d'accueil du Cap de Pla notamment l'absence de barrières entre la rocade et les caravanes, ce qui posait des problèmes de sécurité pour les enfants qui pouvaient se retrouver directement sur la rocade. Je voulais savoir si ce problème avait été réglé. Merci.

Alain VIALADE : Pour parler de l'aire de grand passage, c'est une aire qui fonctionne 2 mois par an à peu près. Elle n'est pas trop plébiscitée par les gens du voyage par rapport à ce qu'il s'y passe au niveau de la prostitution et du deal. Il y a beaucoup de phénomènes externes au Grand Narbonne qui font que les gens du voyage ne sont pas enclins à l'utiliser. De plus, elle n'est plus aux normes surtout au niveau électrique parce qu'il n'y a pas de prises électriques, ce qui est le minimum dans l'accueil des gens, je pense. Et concernant l'aire permanente de Cap de Pla, nous n'avons pas eu de plaintes des usagers. Je pense que c'est une aire bien fréquentée. Je peux vous dire que c'est l'aire la moins chère de la région et la plus utilisée parce que les 3/4 sont fermés. Nous avons la chance d'avoir des personnes sérieuses, un suivi rigoureux de la fréquentation et donc l'argent entre, les usagers payent en toute sécurité.

Henri MARTIN : Concernant l'aire de grand passage, dès le début elle n'a pas fait l'unanimité chez les gens du voyage tout simplement parce que le revêtement est goudronné. Nous pensions, par souci d'hygiène, qu'il s'agissait d'un revêtement viable, non pas que nous l'avons réalisé, il existait déjà. Il n'a pas fait du tout l'unanimité, ils l'ont boudé et continuent d'ailleurs à le boudé. Ceci étant, nous en avons pris pleinement conscience. Le Président s'est engagé auprès de la commune de La Palme à entreprendre des recherches effectives pour trouver une autre solution puisque cette aire a été, il y a 12 ans, choisie de façon provisoire. Le provisoire dure un peu trop. Non pas que les gens ne sont pas accueillis dans des conditions dignes, mais culturellement, ils ne sont pas bien sur ce secteur. Par contre, au niveau des recherches, un terrain a été localisé, nous en avons déjà parlé. Une deuxième possibilité va être également explorée. Les deux possibilités étant fournies – je tiens à le dire – par la Ville de Narbonne donc il y a une forte volonté municipale et nous les remercions de vouloir solutionner ce problème d'aire de grand passage.

Catherine GOURIY : Merci, Monsieur le Président. À propos des gens du voyage, je voulais dire que Peyriac a une grande crainte pour cet été étant donné que l'année

dernière il y a eu deux passages consécutifs, une fois 280 caravanes et 15 jours plus tard 80 caravanes. Nous n'avons pas les moyens actuellement de sécuriser cette zone puisqu'il y a aussi l'aire de camping-car. Nous avons fait faire des devis pour mettre des embranchements et ils s'élèvent à 8 000 € voire 10 000 €. Notre grande crainte est que pour cet été – puisque pour l'instant rien n'est fait – nous n'ayons pas que deux passages, mais tous les 15 jours. J'aurais voulu savoir si on pouvait compter sur le soutien du Grand Narbonne pour pouvoir nous aider à lutter contre les gens du voyage qui viendraient intempestivement pendant tout l'été.

Henri MARTIN : J'ai compris la détresse dans laquelle se trouve un élu lorsque le débarquement a lieu un jour où personne ne l'attend. Il n'y a pas grand-chose à y faire sinon se prémunir. Il est évident que s'il y a des obstacles suffisamment importants pour les empêcher de passer, ils ne passeront pas. S'il n'y a pas d'obstacles, ils s'installeront sur les fameux emplacements engazonnés. Je ne pense pas que cet été le Grand Narbonne puisse proposer une solution de remplacement à l'aire de La Palme, pour être clair. Pourquoi ne pas solliciter une aide sur la manipulation des fameux rochers ? Je crois qu'il faut écrire au Président et le solliciter.

Jean-Marc JANSANA : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. D'abord je vous prie de m'excuser pour mon retard, mais j'étais retenu à Montredon pour l'inauguration de la résidence L'Autonomie. Merci, Alain, pour ta présentation. Je vais voter cette délibération qui prolonge la DSP d'un an de cette gestion de Cap de Pla et de La Palme et qui insère cette clause de laïcité et de neutralité.

Concernant le projet de déplacement de l'aire de La Palme à Montredon-des-Corbières, j'y suis toujours opposé pour des raisons de sécurité. Le 28 septembre, le Conseil Communautaire a voté la désignation du site de grand passage sur les parcelles appartenant à la Ville de Narbonne sur ma commune, à Montredon. Lors des échanges, je vous avais exprimé mon désaccord basé principalement sur les risques en matière de sécurité par rapport à ce terrain non conforme par sa taille inférieure à 4 ha et surtout par sa localisation en bordure de la route départementale et de la voie ferrée, sous une ligne à haute tension et dans une zone inondable. Le 12 octobre, j'ai saisi les services de SNCF Réseau ainsi que Mme la Présidente du Conseil Départemental. Le 6 décembre, la Direction Territoriale Occitanie et SNCF Réseau ont rendu un avis défavorable au projet d'aire de grand passage avec 8 motifs techniques d'opposition. Elle indique notamment que les deux voies ferrées existantes aux abords immédiats sont exploitées jour et nuit en raison de 60 trains par jour en moyenne. La vitesse de circulation ferroviaire s'élève à 160 km/h au droit du site avec une visibilité restreinte du fait d'une configuration en courbe. Les installations ferroviaires de sécurité apparentes sont implantées à proximité (signaux lumineux, artères, câbles réseau sensibles) et présentes sur l'ensemble du linéaire. La SNCF précise que par rapport au site envisagé, la voie ferrée en déblais et le point bas du bassin versant au niveau hydraulique, le site vierge de toutes habitations et fréquentation par du public, serait pris en étaux entre les voies ferrées et la route

départementale, seul accès non inondable qui serait prévu pour des centaines d'occupants. Je vais vous faire l'économie des détails de ces 8 avis défavorables, néanmoins retenez – c'est important que les élus aient cette information – qu'il y a tout d'abord un risque d'intrusion sur la plateforme ferroviaire dans la zone dangereuse, c'est SNCF qui le dit : « *Avec une forte probabilité de traversée illicite des voies ferrées par les piétons du fait de la tentation d'emprunter le chemin le plus court pour rejoindre les commerces et services publics* ». Deuxièmement, il y aurait un risque de chute d'objets en tous genres sur la voie, de poubelles avec le vent dominant et le risque par exemple d'arrachage de la caténaire au passage d'un train suite à l'accrochage inopiné d'une bâche notamment de l'envol du chapiteau. Troisièmement, un risque de détérioration des installations ferroviaires sensibles (câbles, opérateurs tiers télécom, armoires de signalisation) qui entraînerait l'arrêt immédiat des circulations et des remises en état de longue durée. Enfin, des risques d'agression de toute nature du fait d'une cohabitation difficile entre les occupants riverains exposés aux nuisances sonores notamment les travaux ferroviaires nocturnes, source de bruit voire de poussière. La SNCF rappelle le risque financier des dégradations sur ses infrastructures (matériel détérioré, minutes de retard occasionnées donnant lieu à indemnisation). Le volet hydraulique devra produire une étude de gestion des eaux afin d'attester auprès de la SNCF que les eaux pluviales collectées ne viendront pas sur l'emprise ferroviaire. Le septième point concerne les obligations du Code des transports en termes d'excavation à proximité des voies. Je vous en fais grâce. Le dernier point qui n'est pas des moindres est, selon eux, l'insuffisance d'une clôture grillagée pour pallier les risques susmentionnés. La SNCF demande une clôture en béton préfabriquée de 900 m et l'enfouissement des réseaux sensibles. Il s'agit donc d'un avis défavorable. Elle attire aussi, bien évidemment, notre attention sur les responsabilités qui seraient les nôtres s'il survenait un accident en lien avec ces risques.

La Présidente du Département dont l'avis aurait dû être demandé par le Préfet avant qu'il accorde, le 8 juin, une dérogation pour faire une aire inférieure à 4 ha, n'a pas été saisie. Je l'ai donc saisie le 12 octobre et elle m'a rencontré à ma mairie le 10 novembre. Elle a ensuite, le 12 décembre, adressé un avis défavorable au Président du Grand Narbonne. Dans son courrier, la Présidente du Département indique que le site que nous projetons se situe en limite de la route départementale dont le trafic routier est supérieur à 24 000 voitures par jour. L'absence de mode de transport en commun autour du site comme les voies de circulation aggravent les dangers auxquels la réalisation de cette aire exposerait ses occupants. La mise en sécurité des utilisateurs de cette aire nécessiterait de la part du Grand Narbonne la réalisation d'équipements de protection tout le long de la route départementale, identiques à ceux demandés par la SNCF, soit 900 m de clôture en béton qui, en plus, « *Déshumanise cette aire* », selon l'expression de la Présidente. Elle précise que le Grand Narbonne porterait la responsabilité en cas d'accident lié à la réalisation d'un tel équipement.

Vous l'aurez compris, SNCF Réseau et le Département sont défavorables à la réalisation de ce projet chiffré entre 900 000 € et 1 M€, sans compter les aménagements demandés

c'est-à-dire plus de 2 km de mur en béton au lieu de grillage, d'étude hydraulique et enfouissement des réseaux sensibles ferroviaires. Il est fort dommage de constater que nous avons voté, le 28 septembre, un projet sans aucune étude préalable, sans consulter la SNCF ni même la Présidente du Département – alors que c'est une obligation – sans projeter de plan aux élus. Beaucoup d'entre eux m'ont appelé pour m'indiquer leur regret après avoir donné leur accord et je les remercie. Pour finir, il faut retenir malgré tout un point positif dans cette affaire. C'est la volonté de la Ville de Narbonne d'accueillir l'aire de grand passage des gens du voyage sur des parcelles dont elle est propriétaire. Il ne lui reste plus qu'à trouver ces 4 ha de parcelles communales sur sa commune et pas chez le voisin. Cela soulagera notre ami Jean-Paul FAURAN, Maire de La Palme, qui subit cette chape de plomb sur sa commune comme vous l'avez très justement dit, Président Henri MARTIN. Je vous remercie pour votre écoute.

Henri MARTIN : Avant de laisser la parole à M. VIALADE, je vois que de nombreuses personnes nous filent un coup de main pour trouver cette aire... C'est l'avalanche ! Le Département se réveille, l'administration de la SNCF également. Je pense qu'on y arrivera parce que l'essentiel est d'afficher une certaine volonté. Par ailleurs, il faut bien se garder de qualifier les gens du voyage comme des personnes qui ont des comportements marginaux, sauvages. Les gamins s'amuse comme tous les gamins. Il est évident que si la clôture qui permet de séparer avec les voies ferrées est une clôture normale, comme on en trouve partout où le train passe, il n'y a pas forcément un gamin qui se fait écraser tous les jours. Il ne faut pas non plus les prendre pour ce qu'ils ne sont pas. Je crois qu'on arrivera à trouver une solution. Le comportement passionné et passionnel du Maire de Montredon, que vous êtes, mon cher ami, je le comprends parfaitement. Il faut comprendre également le Maire de La Palme qui a été particulièrement patient. Je suis persuadé que cette volonté du Grand Narbonne et de la Ville de Narbonne de trouver une solution nous permettra d'arriver à trouver un *modus vivendi* et surtout de sortir de cette impasse le plus rapidement possible puisqu'il nous est fait obligation de fournir une possibilité d'arrêt pour les gens du grand voyage. Il ne s'agit pas de faire de grandes élucubrations dans la presse en disant : « *Le Préfet ne fait rien, les gendarmes ne viennent pas* ». Pas du tout ! C'est un comportement légal auquel nous devons obéir et ensuite, au-delà du comportement légal auquel nous devons obéir, il y a un comportement humain par rapport à ces populations qui parfois vivent dans une certaine précarité. En tout cas, merci pour votre intervention, nous en tiendrons, bien entendu, compte.

Alain VIALADE : La loi nous oblige à avoir cette aire et cela fait déjà un an que nous sommes dans l'illégalité et cela favorise que les gens du voyage s'installent n'importe où. Un recours est possible, mais c'est très long et cela n'enlève pas les nuisances dont parlait Catherine GOUIRY. Ensuite, je pense aussi que c'est discriminant par rapport à certaines populations et nous n'avons pas le droit de les discriminer. Je suis désolé, mais nous sommes tous égaux et devons être traités de façon égale.

Henri MARTIN : Nous allons passer au vote, s'il n'y a pas d'autres interventions.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

20. Tarifs liés à la gestion des aires

Alain VIALADE : La compétence du Grand Narbonne concernant la gestion des aires d'accueil des gens du voyage est déléguée à la société VAGO sous forme de DSP. En 2013, la collectivité avait approuvé les tarifs relatifs à la gestion de ces aires et ne les a pas actualisés depuis. Cela fait donc 10 ans. Il est nécessaire de réviser ceux relatifs aux fluides qui ne correspondent plus à la réalité économique. Les tarifs proposés sont les suivants : celui de l'électricité est actuellement à 0,15 €/kWh, on propose 0,30/kWh ; le tarif actuel de l'eau est actuellement de 3,10 €/m³ et nous proposons 3,26 €/m³. Il faut savoir que ces tarifs correspondent à ceux négociés par VAGO dans ses contrats de fourniture qui sont lissés sur l'année. Il est proposé au Conseil d'approuver les nouveaux tarifs tels que mentionnés ci-dessus pour la gestion de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage du Grand Narbonne, située à Cap de Pla.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ?

Viviane THIVENT : Déjà peut-être, l'aire de Cap de Pla – juste pour le rappel parce que j'ai l'impression que tout le monde l'oublie – est aussi à côté d'une voie ferrée, d'une voie express, sous une ligne à haute tension et, encore une fois, il n'y a pas de barrière entre la rocade et les caravanes. Il est important de l'entendre et de mettre en sécurité le site. Ma remarque concerne les tarifs d'électricité. Vous proposez de doubler les tarifs d'électricité. J'ai regardé les tarifs actuellement pratiqués par EDF. On est à 0,20 €/kWh et là, vous proposez 0,30 €. J'aimerais bien savoir pourquoi. En effet, cette aire est très prisée et très appréciée parce qu'elle est très bien placée, mais doubler les tarifs d'électricité me semble hors de propos, surtout aujourd'hui.

Alain VIALADE : Ce sont les prix du marché. Je ne comprends pas. Ce sont les tarifs pratiqués par EDF. VAGO ne prend pas un centime sur le prix du kilowatt-heure. Il applique le tarif qu'il paye. Il faut savoir que c'est VAGO qui contracte les contrats et qui fait le financement, ce n'est pas le Grand Narbonne. Nous ne sommes même pas intéressés dans l'histoire. Il faut savoir aussi que la redevance de stationnement de 2 €, à payer tous les jours, n'a pas augmenté depuis je ne sais pas combien de temps et qui est la plus basse de la région. Concernant l'électricité, elle double c'est vrai, mais c'est EDF qui impose ces prix, ce n'est pas nous qui les imposons.

Henri MARTIN : Vous pourriez rencontrer M. VIALADE hors réunion un de ces jours et il vous montrera la façon de fonctionner et vous communiquera ces chiffres. Dans la mesure où le délégataire est obligé de les payer, il est obligé de faire un équilibre d'écriture nous concernant. Merci. Nous passons au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 70 votes pour et 2 votes contre

Henri MARTIN : Je souhaiterais, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, de tenir mon engagement avec M. RIO en lui permettant de passer ses deux présentations de délibérations, la 26 et la 36. Il a un engagement familial important auquel il ne peut pas se soustraire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Jean-Louis RIO

21. Participation aux travaux d'aménagement du Quai Rive Sud à Port-la-Nouvelle – Phase 2

Jean-Louis RIO : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, la première délibération concerne une opération d'abondement de crédit sur une voie déclarée d'intérêt communautaire. Cette route est celle du Quai Rive Sud de la station. La commune est engagée dans un projet ambitieux de plus de 16 M€, décomposé en 4 phases. Pour mémoire, nous avons déjà voté l'année dernière une participation spécifique d'un fonds de concours supplémentaire. Pour 2023, il vous est proposé de participer au financement de la phase 2 : portion comprise entre la rue Émile Zola et la rue Marcel Sembat et qui est estimée à 2 724 000 € HT. La participation sera de 10 % et donc de 272 400 €.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

POLITIQUE FONCIÈRE

Rapporteur : Jean-Louis RIO

22. Avenant n° 2 à la Convention Opérationnelle « La Forge » entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF Occitanie), le Grand Narbonne et la commune de Moussan

Jean-Louis RIO : Merci, Monsieur le Président. La commune de Moussan est engagée dans une opération « La Forge » pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux. Les délais méritent d'être prolongés donc l'avenant consiste à avoir une prolongation d'une nouvelle année sur la convention tripartite.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

(Départ de Jean-Louis RIO.)

AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Michel PY

23. Attribution 2023 des fonds de concours aux communes

Michel PY : Le 28 juin 2021, par délibération modifiée ensuite le 9 décembre 2021, le Grand Narbonne a approuvé l'attribution de fonds de concours aux communes. Il est donc proposé, selon la liste jointe en annexe de la délibération, d'attribuer les 10 fonds de concours aux communes bénéficiaires pour l'année 2023, le tout pour un montant de 1 925 952, 04 €.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ou des observations ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

24. Lancement de l'opération d'aménagement de type ZAC sur la commune de Saint Marcel sur Aude – Définition des objectifs de l'aménagement et des modalités de la concertation publique

Michel PY : Afin de répondre aux besoins fonciers des entreprises locales, le Grand Narbonne projette une nouvelle opération d'aménagement de type ZAC sur la commune de Saint-Marcel d'Aude. Cette Zone d'Activités ferait 4,5 ha environ et poursuivra les objectifs du développement économique que porte le Grand Narbonne : développer une zone d'activités évidemment en cohérence avec cette politique ; renforcer le tissu économique local par la création d'emplois directs ainsi que la création de nouveaux services induits ; proposer un aménagement architectural et paysager de qualité ; proposer aussi un développement urbain durable et cohérent en lien avec les infrastructures routières existantes et en promouvant des déplacements doux ; engager une réflexion sur les espaces publics plus économes et respectueux de l'environnement. Le rapport joint à cette délibération a pour objet de proposer au Conseil de lancer les études préalables à la création de la ZAC dite du Mourastel et d'organiser la concertation publique.

Henri MARTIN : C'est un projet qui vient de loin. Y a-t-il des questions ?

Yann RUDENT : Encore une fois, nous avons du mal à mettre en relation les beaux discours énoncés dans la délibération et la réalité. Nous avons à faire ici à un joli *greenwashing* faisant passer une énième ZAC sur le territoire dont par ailleurs certaines ont du mal à trouver des entreprises souhaitant s'installer et qui supprime 4,5 ha de terre agricole. On a un projet soi-disant moderne de développement durable et même social. Pour nous, il serait temps de changer de logiciel d'urbanisation. Il serait temps d'arrêter d'abimer nos entrées de villes et de villages. Il serait temps de penser zones de mixité d'usage. Il serait temps de penser besoin avant offre. Enfin, il serait temps d'arrêter cette course à l'étalement urbain. Merci.

Henri MARTIN : Y a-t-il d'autres interventions ? Nous pouvons passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 70 votes pour et 2 votes contre

25. Cession partielle de la parcelle cadastrée IK 980 à Narbonne – Précisions à la délibération n°C2022_139

Michel PY : Encore deux autres délibérations concernant les Zones d'Activités. La première vise à préciser une information à la délibération prise le 23 juin 2022 par laquelle notre Assemblée a attribué une partie de la parcelle IK 980 à la société PROVIRIDIS pour la réalisation d'une station multi énergies. Ce n'est pas la société PROVIRIDIS qui en fait l'acquisition, mais la SCI V GAS IMMO à laquelle la société PROVIRIDIS est associée.

C'est cette même société qui est propriétaire de la parcelle voisine donc tout cela est cohérent. Il vous est proposé de substituer la SCI V GAS IMMO à la société PROVIRIDIS dans cette délibération.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

26. Désaffectation partielle de la voirie située au 1 rue de la Sablière à Narbonne

Michel PY : La société STL, située au 1 rue de la Sablière à Narbonne, souhaite acquérir une partie du domaine public communal situé au droit de sa propriété. Ce sont les parcelles DK 104 et 106. Cette emprise est située dans la Zone d'Activités de Plaisance et de ce fait, le Grand Narbonne doit au préalable se prononcer sur la désaffectation et la restitution à la commune de Narbonne de cette partie de voirie. L'objet de cette délibération est donc de se prononcer sur la désaffectation étant entendu qu'elle est constatée et ensuite de restituer la partie ainsi désaffectée à la commune de Narbonne.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Rapporteur : Didier ALDEBERT

27. Rapport annuel de l'élu mandataire – SEM ALENIS

Didier ALDEBERT : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, en préambule et afin de mieux appréhender le rapport des actionnaires au Conseil de ce soir, je voudrais juste, rapidement, vous raconter la genèse d'ALENIS. C'est une Société d'Économie Mixte. Juste un rappel, cela a été mis en place en 1947 après la guerre pour reconstruire le pays. Le législateur a voulu mettre ensemble le public et le privé afin de reconstruire vite et fort par rapport aux problématiques du moment. ALENIS, c'est SENA SUD qui a été créée en 1987 par le Maire de Narbonne, Maître Hubert MOULY, afin de développer l'économie. Je vous rappelle juste qu'à cette époque-là la compétence économique était dans les communes. En 1987, la société SENA SUD a été créée avec la CCI afin de faire venir des entreprises sur le Narbonnais. Cela a été notamment la zone CROIX SUD, pour ceux qui connaissent, et également Plaisance et La Coupe. En 2002, quand il y a eu transfert de compétence aux Agglomérations, automatiquement, par ce fait, SENA SUD a intégré la CA de Narbonne. En 2011, quand il y a eu l'intégration de Port-la-Nouvelle à l'Agglomération, Port-la-Nouvelle avait une Société d'Économie Mixte qui s'appelait la SEPOMED et la fusion des deux a créé ALENIS, en 2012. Je tenais à vous rappeler

l'historique et à vous dire que l'économie mixte est forte sur notre territoire régional en sachant que nous avons une très grosse SEM régionale qui s'appelle la SEMOP de Port-la-Nouvelle qui va gérer le port industriel.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le représentant au Conseil d'Administration d'ALENIS, nommé par le Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, présente un rapport écrit devant le Conseil Communautaire du Grand Narbonne. Pour mémoire, les représentants du Grand Narbonne au Conseil d'Administration d'ALENIS sont, au 31/12/2021 : Didier ALDEBERT, Guillaume HERAS, Xavier BELART, Christian LAPALU, Bertrand MALQUIER, Michel PY et Jean-Michel ALVAREZ. Donc j'ai l'honneur de vous présenter ce soir le rapport. Il a pour objectif de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus et, pour les représentants nommés au sein du Conseil, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat. Dans le respect de ces dispositions, le rapport d'activité de l'année 2021 a été transmis au Conseil Communautaire du Grand Narbonne pour délibération. Je vais me permettre de vous en faire une synthèse – il est de 42 pages – si vous le permettez.

Le capital de la société ALENIS est détenu par des actionnaires majoritairement publics. Le collège public représente 68,2 % avec à l'intérieur la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, la Ville de Narbonne, la Ville de Port-la-Nouvelle et Carcassonne Agglomération. Concernant le collège privé, il représente 31,8 %. Ce sont la CCI de l'Aude, la Chambre des métiers et un pôle bancaire de cinq banques dont le Crédit Agricole, la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne, Crédit Lyonnais et Crédit Mutuel. Le rapport porte sur 2021. En 2021, ALENIS est constituée d'une équipe de 11 personnes réparties entre le Parc des Expositions (4 personnes) et le siège (7 personnes). Je ne vais pas vous citer toutes les opérations reprises dans le rapport, mais simplement celles qui me semblent être les principales. Tout d'abord – une des plus connues certainement de votre part – un groupement avec l'ARAC qui est la SEM de la Région c'est-à-dire la concession d'aménagement des ZAC des Berges de la Robine attribuée en 2013 par la Ville de Narbonne. Il y a également les opérations en compte propre ou en participation pour la construction et la gestion de locaux d'activité, des opérations de promotion et de production d'énergie. Sur ce point, j'attire votre attention sur le réseau de production de froid et de chaleur – plus de 70 % d'énergie renouvelable – de Montredon-des-Corbières. Ce réseau, développé et porté par ALENIS, en lien avec le Grand Narbonne, alimente aujourd'hui l'hôpital privé du Grand Narbonne depuis son ouverture en 2021 et va permettre également aux nouvelles entreprises de venir s'installer et utiliser ce réseau de chaleur.

Je vous passe les missions de conseil et d'assistance sur des sujets d'aménagement. Les concessions d'aménagement : deux parcs d'activités – cela concerne le Grand Narbonne – pour la réalisation de La Coupe à Narbonne, Le Castellas et Pôle Santé à Montredon-des-Corbières. En plus de ces programmes d'aménagement de parcs

d'activités, le contrat qui lie le Grand Narbonne à sa Société d'Économie Mixte est tout d'abord une convention d'affermage relative à l'exploitation du Parc des Expositions du Grand Narbonne. Je vous rappelle que cette DSP se termine le 31 décembre 2023. Il y a des mandats d'études préalables pour la mise en œuvre d'un parc d'activités sur la commune de La Palme ; des assistances à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité d'un parc d'activités à Saint-Marcel ; l'étude de faisabilité d'un Pôle d'Échanges Multimodal, le PEM de Narbonne ; une étude préalable d'aménagement d'un quartier d'habitat à Néviau et enfin toute une série d'actions.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que la société ALENIS est une SA régie par le Code du commerce et donc avec une obligation de résultat. Nous pouvons également noter dans ce rapport que pour faciliter le portage financier des programmes, le Grand Narbonne a garanti à hauteur de 50 % six emprunts pour un montant total garanti de 4 455 000 € environ. Le capital restant dû au 31/12/2021 était de 3 600 000 € et, à hauteur de 80 %, quatre emprunts pour un montant total de 7 200 000 € avec un capital au 31/12/2021 de 6 500 000 €.

Pour ce qui concerne la fréquence de nos échanges avec mes collègues au sein de cette société, au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni le 31 mars 2021, le 28 octobre et le 15 décembre 2021 et l'Assemblée Générale a eu lieu le 26 mai. Enfin, pour les grandes lignes du compte 2021, ALENIS a réalisé un chiffre d'affaires de 6 600 000 € pour un résultat net, après impôt sur les sociétés, de 52 430 €. À l'unanimité des votes des actionnaires, il a été décidé d'affecter ce résultat en « report à nouveau » afin de consolider les comptes de la société et lui permettre ainsi d'accroître ses capacités d'investissement sur notre territoire. Un dernier mot concernant l'exercice 2022, un résultat après impôts de plus de 110 000 € est attendu. Voilà, Monsieur le Président, j'ai essayé de faire concis, mais je suis là pour répondre à d'éventuelles questions.

Henri MARTIN : Merci. Y a-t-il des questions ? Il ne reste plus qu'à vous remercier pour cet exposé complet. Nous prenons acte.

Le Conseil prend acte

MOBILITÉ – ENVIRONNEMENT – SERVICES AUX USAGERS

POMPES FUNÈBRES

Rapporteur : Fabienne MARTINAGE

28. **Tarifs des fournitures et prestations fournies par la Régie Communautaire des Pompes Funèbres pour l'année 2023**

Fabienne MARTINAGE : Merci, Monsieur le Président. Conformément au Règlement Intérieur de la Régie Communautaire des Pompes Funèbres, le Conseil Communautaire doit fixer tous les ans les tarifs et les modalités d'établissement des prix des fournitures et prestations fournies. L'objectif de la Régie Communautaire est d'assurer aux familles des fournitures et prestations de qualité tout en préservant un niveau de tarifs abordable pour le plus grand nombre. En raison de la conjoncture, il est proposé une augmentation globale des tarifs de 2,79 % par rapport à 2022. Les tarifs proposés pour l'année 2023 sont annexés à la présente délibération. En outre, il est proposé de reconduire les 3 tarifs particuliers précédemment votés pour les membres des associations crématistes situées sur le territoire du Grand Narbonne qui en font la demande, pour des personnes dépourvues de ressources suffisantes dont les frais d'obsèques sont pris en charge par les communes et pour les enfants de moins de 18 ans. D'autre part, certaines familles qui ne disposent pas de moyen de locomotion souhaitent être transportées vers les lieux des obsèques (crématorium ou commune d'inhumation). Compte tenu du caractère ponctuel et du nombre limité de demandes, il est accordé la possibilité de transporter, de manière exceptionnelle et à titre gracieux, ces personnes vers les lieux de crémation ou d'inhumation situés à moins de 150 km, dans la limite des places disponibles. Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 7 février 2023, je vous propose donc d'approuver ces différents tarifs, les 3 tarifs particuliers et le transport à titre gratuit pour les personnes qui ne disposent pas de moyen de locomotion.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

FOURRIERES – REFUGES ANIMALIERS

Rapporteur : Fabienne MARTINAGE

29. Tarifs fourrière animale de Port-la-Nouvelle

Fabienne MARTINAGE : Le Grand Narbonne exerce la compétence facultative « création, aménagement, entretien et gestion des fourrières et refuges intercommunaux pour chiens et chats ». À ce titre, il assure en régie directe la gestion de la fourrière animale de Port-la-Nouvelle. La loi française prévoit en effet que tout animal en état de divagation sur la voie publique doit être confié à la fourrière animale la plus proche. Une fois identifié, l'animal est nourri et hébergé le temps que son propriétaire, préalablement notifié, vienne le récupérer. Ce dernier dispose d'un délai légal de 8 jours ouvrés pour venir chercher son animal en échange du paiement d'un forfait pour les frais d'hébergement et nourrissage. Les tarifs de la fourrière de Port-la-Nouvelle doivent être actualisés. Il est proposé donc les montants suivants : frais d'accueil 35 € TTC à acquitter pour tout animal dès l'entrée en fourrière et frais de garde et de nourriture de 10 € TTC par jour au-delà du premier jour d'entrée en fourrière. Il est précisé que ces tarifs sont identiques à ceux prévus dans la DSP pour la fourrière de Cap de Pla à Narbonne afin d'assurer l'égalité de traitement entre les habitants du territoire. Je vous propose donc d'adopter ces tarifs qui seront applicables au 1^{er} mars 2023.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions avant de passer au vote ?

Yann RUDENT : Une question de fonctionnement. Vous venez de nous indiquer un délai de garde de 8 jours. Que deviennent les animaux après ce délai ? Que se passe-t-il pour les animaux dont vous ne trouvez pas les propriétaires ? Si ceux-ci sont insolubles, que se passe-t-il pour ces bêtes ?

Fabienne MARTINAGE : Au-delà de 8 jours, les animaux passent au refuge et deviennent adoptables.

Henri MARTIN : Et si un propriétaire n'était pas solvable, le côté affectif l'emporte sur la notion de solvabilité. Nous passons au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

(Départ de Didier ALDEBERT.)

CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Henri MARTIN

30. Bordereau de prix des branchements eau potable pour les communes en régie

Henri MARTIN : Mon collègue Michel JAMMES est en voyage d'études et m'a demandé de vous présenter cette délibération par laquelle il explique qu'il faut modifier les articles 5.7.1 et 5.7.2 du bordereau de prix des branchements d'eau potable pour une mise en cohérence avec les tarifs aux prestations identiques qui figurent dans le bordereau des prix des branchements des eaux usées. Vous l'aurez compris, il s'agit de modifier le tarif des interventions sur les canalisations en amiante-ciment de diamètre inférieur à 200 mm, pour 479,07 € et le tarif pour intervention sur les canalisations en amiante-ciment de diamètre supérieur ou égal à 200 mm pour 684,57 €. Si vous êtes d'accord, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Emma BELLOTTI-LASCOMBES

31. Création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Scène Nationale du Grand Narbonne – Approbation des statuts, désignation des représentants et nomination de la personnalité qualifiée

Emma BELLOTTI-LASCOMBES : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord un petit rappel en préambule. Lors du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021, l'ensemble des communes du Grand Narbonne a approuvé la délibération portant sur le principe du mode d'exploitation du Théâtre scène nationale pour un Établissement Public de Coopération Culturelle. Depuis, un travail a été mené par les différents partenaires et des échanges ont eu lieu entre la DRAC, la Région, le Département, la commune de Narbonne et le Grand Narbonne pour rédiger les statuts. Un consensus a été trouvé autour des missions, de la gouvernance ainsi que sur les contributions financières de base dont sera doté l'Établissement. Au-delà des missions d'intérêt général, l'Établissement a quatre missions principales : une mission de service public en faveur du développement de la création, de la diffusion et des expressions et des pratiques artistiques amateurs et de la participation des habitants et des personnes ; une mission de service public de dynamisation culturelle et artistique de son aire d'implantation ; une mission de service public en faveur du développement et de l'accompagnement du

secteur professionnel ; une mission de service public en faveur du développement territorial à l'échelle locale, départementale, régionale, nationale et européenne.

En ce qui concerne la gouvernance, l'EPCC sera administré par un Conseil d'Administration de 25 personnes, composé de la manière suivante : les représentants désignés par les personnes publiques sont au nombre de 18 ; 8 représentants de l'Agglomération du Grand Narbonne avec leurs suppléants respectifs ; 3 représentants de la Ville de Narbonne avec leurs suppléants respectifs ; 2 représentants du Conseil Départemental de l'Aude avec leurs suppléants respectifs ; 2 représentants du Conseil Régional Occitanie avec leurs suppléants respectifs et 3 représentants de l'État avec leurs suppléants respectifs. Ils siégeront également 5 personnalités qualifiées dans le domaine de compétence de l'Établissement. Chaque personne publique membre de l'Établissement nommera une personne qualifiée. Il y aura également 2 représentants élus par le personnel.

Quant aux contributions financières, l'Établissement sera doté de 1 825 000 € de contribution financière de base en année pleine, répartie comme suit. En ce qui concerne la commune de Narbonne 150 000 € ; le Grand Narbonne 900 000 € ; le Département de l'Aude 100 000 € ; la Région Occitanie 175 000 € ; l'État 500 000 €.

Afin de siéger au Conseil d'Administration, il vous est proposé de désigner 8 représentants du Grand Narbonne ainsi que 8 suppléants et une personne qualifiée, désignée par le Grand Narbonne.

Henri MARTIN : En tant que titulaires sont proposés : Didier MOULY, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Christine DAUZATS, Jean-Paul CHALULEAU, Catherine GOUIRY, Bernard DEVIC, Alain FABRE et Christine CHARPENTIER. En tant que suppléants : Gérard LUCIEN, Évelyne RAPINAT, Florence VITASSE, Jean-Louis RIO, Jeanne-Maryse SEGUI, Monique CHING, Marcel TUBAU et Gérard LETEISSIER et une personne qualifiée Bertrand BAYLE.

Y a-t-il d'autres candidatures ou un avis contraire à cette proposition ?

Nicolas SAINTE-CLUQUE : En titulaire Viviane THIVENT et en suppléant Bruno BREHON.

Henri MARTIN : Nous allons passer au vote de la première proposition qui était la mienne et ensuite au vote du bloc de proposition qui vient d'être évoqué.

Premier bloc : 65 votes pour et 6 votes contre

Deuxième bloc : 6 votes pour, 48 votes contre et 17 abstentions

Le Conseil désigne le premier bloc à la majorité

Henri MARTIN : C'est la première proposition qui l'emporte telle que je vous l'ai présentée. Je vous remercie.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

32. Mise à jour des tarifs de participation aux frais de scolarité pour l'année 2023-2024

Emma BELLOTTI-LASCOMBES : Merci, Monsieur le Président. Pour l'essentiel, il est proposé par cette délibération d'approuver une harmonisation des tarifs des cours collectifs d'arts plastiques avec ceux des autres cours collectifs du Patio des Arts. Les cours passeraient à 80 €.

Henri MARTIN : Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

AGRICULTURE-FONDS EUROPÉENS

Rapporteur : Xavier BELART

33. Désignation des représentants du Grand Narbonne au Comité de sélection du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture « Étangs Mer Aude » (GALPA EMA) dans le cadre du « Développement Local par les acteurs locaux du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture (DLAL FEAMPA) 2021-2027 pour le Développement Durable des Zones Tributaires de la Pêche et de l'Aquaculture en Occitanie

Xavier BELART : Merci, Monsieur le Président. Pour rappel, la candidature du Grand Narbonne a été retenue suite à l'appel à projets du FEAMPA 2021-2027 pour permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communes côtières. Le périmètre groupe le Grand Narbonne et la Communauté de communes La Domitienne, soit 45 communes, et 158 174 habitants. Le Grand Narbonne, La Domitienne et les trois Chambres consulaires du territoire des professionnels de la mer, l'ensemble des acteurs de la filière ainsi que les structures publiques (communes, PNR, associations, syndicats) vont mettre en place et construire la nouvelle stratégie du DLAL. Le premier diagnostic du GALPA EMA a été très positif. 27 projets ont été sélectionnés pour une

enveloppe de 560 000 € du FEAMPA. Dans ce nouveau programme, quatre objectifs ont été identifiés : moderniser et diversifier les sites et les productions ; valoriser et commercialiser les productions halieutiques locales ; soutenir les actions de médiation et l'entrepreneuriat dans les filières ; lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité. La Commission Permanente du 13 juillet 2022 du Conseil Régional Occitanie a retenu le programme du Groupe Action Locale Pêche et Aquaculture « Étangs Mer Aude » (GALPA EMA) et lui a attribué une enveloppe de FEAMPA de 670 000 €. Cette enveloppe sera complétée par des fonds nationaux. La participation du FEAMPA est de 70 % par rapport au montant total de la dépense publique (part nationale cofinancée et communautaire). Il est proposé de désigner 5 représentants titulaires et 5 suppléants pour participer au Comité de sélection du Groupe Action Locale Pêche et Aquaculture « Étangs Mer Aude ».

Henri MARTIN : Je vous propose, si vous en êtes d'accord, en titulaires : Xavier BELART qui vient de nous donner ces précieuses explications, Michel JAMMES, Jean-Louis RIO, Monique CHING, Jean-Marc AMBROSINO. En tant que suppléants : André-Luc MONTAGNIER, Henri MARTIN, Florence VITASSE, Catherine GOUIRY, Christine CHARPENTIER. Y a-t-il d'autres candidatures avant de passer au vote de ce bloc ? Non, donc pas besoin de passer au vote dans le cadre d'une désignation.

34. **Désignation des représentants du Grand Narbonne au comité de programmation du nouveau Groupe d'Action Locale GAL Via Domitia porté par le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise**

Xavier BELART : En effet, le Grand Narbonne participe au portage et à l'activité du GAL de l'Est Audois. Comme le périmètre de ce GAL a dû évoluer pour tenir compte de la recomposition territoriale, le PNR a porté sa candidature comme structure porteuse du GAL 2023-2027 sur le périmètre de la Communauté de communes de La Domitienne et du Grand Narbonne. 7 candidatures ont été notifiées par la Région le 15 juin 2022. Le Grand Narbonne a apporté son soutien par délibération en Bureau Communautaire du 19 septembre 2022. Dans ce nouveau programme, il convient de désigner quatre représentants titulaires du Grand Narbonne pour participer au Comité de programmation du GAL Via Domitia.

Henri MARTIN : Je vous propose : Xavier BELART, Philippe BORSNAK, Catherine GOUIRY, Catherine BOUTIE. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. S'agissant d'une désignation, nous ne passons pas au vote. Je vous remercie.

PLANIFICATION – URBANISME – HABITAT – PLAN CLIMAT

POLITIQUE SOCIALE DE L’HABITAT (PSH)

Rapporteur : **Éric PARRA**

35. Programme d'intervention pour l'amélioration du parc privé – Action Façade 2022 – 2025 – modification du règlement des modalités d'attribution

Éric PARRA : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit des articles 4 et 5 de notre dispositif « Action façades ». Concrètement, aujourd'hui jusqu'à 60 % des factures peuvent être prises en charge par notre institution avec une cote à 150 € maximum. Le problème est que, techniquement, pour les bâtiments qui ont de petites façades, c'est assez pénalisant. L'idée est d'adapter notamment ce plafond à 150 € de façon à ce que les bénéficiaires puissent avoir des sommes plus représentatives dans l'aide à la rénovation de leur habitat.

Henri MARTIN : Nous soumettons cette proposition au vote.

Yann RUDENT : Si nous sommes évidemment d'accord sur la nécessité d'améliorer et d'embellir les villes et villages en utilisant des techniques traditionnelles et des matériaux de qualité, le point 4 qui impose de remplacer à l'identique les menuiseries bois peut poser problème. En effet, souvent des bâtiments anciens ne sont pas équipés de menuiseries et de vitrages efficaces et efficaces quant à l'isolation thermique. Le terme « à l'identique » peut poser des problèmes puisqu'on trouve que ce serait primordial de remplacer l'isolation des bâtiments pour éviter des dépenses énergétiques. Aussi, il serait important de spécifier qu'il est possible de transformer les menuiseries existantes anciennes en modèles plus performants.

Éric PARRA : Concernant le champ de notre participation et de nos actions, elles se font avec des recommandations de professionnels et notamment d'architectes. Ces recommandations visent à maintenir les menuiseries telles qu'elles existent et donc, à partir de là, il n'y a pas de difficulté par rapport à cela. Vous avez, semble-t-il, l'expertise sur ce sujet, nous faisons appel à des professionnels qui donnent leurs recommandations. C'est dans ce cadre que les services travaillent c'est-à-dire ils instruisent les dossiers en suivant le respect strict de ce qui a été précisé par des professionnels.

Henri MARTIN : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 71 votes pour et 1 abstention



36. **Convention de partenariat avec la Fondation Abbé Pierre – lutte contre l’habitat indigne**

Éric PARRA : Merci, Monsieur le Président. Il s’agit d’une convention de partenariat avec la Fondation Abbé Pierre. Compte tenu des aides que nous apportons aux usagers pour la rénovation de leur habitat dans l’ensemble des dossiers, certains foyers et notamment les plus modestes ne peuvent pas subvenir au « reste à charge ». La Fondation Abbé Pierre souhaiterait participer à ces budgets comme le font certains de nos partenaires dans ces dossiers. Pour cela, il faut conventionner avec la Fondation Abbé Pierre et c’est ce que je vous propose de faire à travers ce vote.

Henri MARTIN : Y a-t-il des observations ou des questions ? S’il n’y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l’unanimité

INNOVATION ET COHÉSION SOCIALE

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Éric PARRA

37. **Acquisition de la parcelle cadastrée AK 389 sur la commune de Narbonne – projet recyclerie**

Éric PARRA : Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de la dotation Politique de la Ville, trois projets phares ont été mis en avant. Concernant celui en question, il s’agit ici d’installer une recyclerie au sein du quartier Saint-Jean Saint-Pierre (*mention erronée, Razimbaud*) et notamment derrière les bâtiments d’accueil du Grand Narbonne. Ce foncier appartient à la Ville de Narbonne donc nous l’avons sollicité en ce sens. Il est cédé généreusement par la Ville par l’euro symbolique donc on ne va pas se ruiner et cela va nous donner la possibilité de développer un projet important au sein de ce quartier tant sur le plan social que sur le plan économique.

Henri MARTIN : Y a-t-il des interventions ? S’il n’y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l’unanimité

Henri MARTIN : Je vous remercie. Il s’agissait du dernier point inscrit à l’ordre du jour. J’invite celles et ceux qui ont une petite minute à ralentir en sortant vers le chapiteau où une collation chaude, tiède ou froide vous sera servie. Merci à toutes et à tous et bonsoir.

(L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.)